



**Commission des équipements
et de l'aménagement durable**

**1322 - Restructuration et réhabilitation
de logements sociaux**

**Adaptation de logements locatifs
sociaux à la perte d'autonomie**

Rapport n° CP/2014/93

Service gestionnaire :

Direction de l'habitat et de l'aménagement durable

Résumé :

Le présent rapport concerne la demande d'aides financières présentées par OPUS 67 concernant l'adaptation de 84 logements locatifs sociaux pour des locataires en situation d'handicap et/ou en perte d'autonomie conformément à la convention entre le Département et OPUS 67 visant notamment à un objectif d'adaptation de 10% de son parc.

Par délibération en date du 25 juin 2007, l'assemblée départementale a décidé d'expérimenter à partir du 1er juillet 2007, avec deux bailleurs sociaux (OPUS 67 et CUS-HABITAT) un dispositif de soutien à l'adaptation de logements sociaux à la perte d'autonomie et/ou au handicap. Ce dispositif a été élargi progressivement à 13 bailleurs HLM.

La subvention départementale s'élève à 75 % des travaux d'adaptation de ces logements, plafonnée à 2 300 € sur le territoire de la CUS et à 4 000 € sur le reste du territoire départemental.

Il s'agit d'un soutien départemental spécifique à ces bailleurs HLM réalisant des travaux de réhabilitation de leur parc (dans le cadre d'une opération financée en PALULOS – prime à l'amélioration des logements à usage locatif et occupation sociale- ou éligible à la PALULOS) ou d'aménagement de logements intégrant des équipements pour le maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie et/ou handicapées.

Dans ce cadre, j'ai l'honneur de vous soumettre la demande d'OPUS 67 pour l'adaptation de 84 logements sociaux à la perte d'autonomie et/ou au handicap, représentant un montant de subvention de 138 330,28 €.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
39069	204-2041782-72	382 704,69 €	382 704,69 €	138 330,28 €

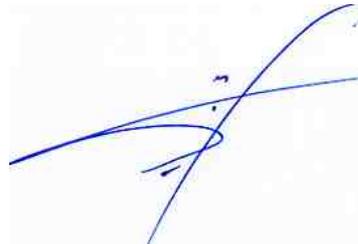
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer une subvention d'un montant total de 138 330,28 € à OPUS 67 pour l'adaptation de 84 logements à la perte d'autonomie et/ou au handicap, selon le détail dans le tableau annexé.

Elle approuve, par ailleurs, la convention d'attribution de subvention à intervenir entre le Département et OPUS 67, et autorise son Président à la signer.

Strasbourg, le 20/01/14

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL